



Conseil économique et social

Distr. générale
2 novembre 2018

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de statistique

Sixième session

Bangkok, 16-19 octobre 2018

Rapport du Comité de statistique sur sa sixième session

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant des décisions

1. Les recommandations du Comité de statistique ci-après sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

Recommandation 1

Le Comité recommande que la déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/CST/2018/7) soit adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Recommandation 2

Le Comité approuve le contenu statistique du Cadre de statistiques relatives aux catastrophes et encourage son application pour produire des statistiques harmonisées sur les catastrophes, renforcer la base factuelle des politiques de réduction des risques de catastrophe et aider à suivre la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Recommandation 3

Le Comité a examiné les recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique et :

- a) Appuie la prochaine phase de ses travaux, à savoir l'application du Cadre de statistiques relatives aux catastrophes à la production et à la diffusion de statistiques et d'indicateurs ;
- b) Appuie l'élaboration de supports de formation et de programmes d'assistance technique portant sur la mise en œuvre du Cadre ;
- c) Est globalement favorable à la recommandation tendant à convertir le Groupe d'experts en un groupe de travail technique, sous réserve de l'examen par le Comité du projet de mandat pour le groupe de travail technique.

2. Le Comité préconise de communiquer les recommandations 2 et 3 au Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa sixième session en 2019 et à la Commission de statistique à sa cinquantième session en 2019.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

3. Les décisions suivantes adoptées par le Comité sont portées à l'attention de la Commission :

Décision 1

Le Comité décide de créer des communautés de pratique traitant des aspects de l'intégration couvrant le traitement, les données, les concepts et les disciplines et prie le Bureau du Comité, avec l'appui du secrétariat, d'élaborer un mandat pour les communautés de pratique, la modalité de fonctionnement des communautés étant uniquement électronique.

Décision 2

Le Comité approuve les propositions du Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique concernant la mise en œuvre future du Programme, notamment celles relatives à l'examen de l'ensemble de statistiques économiques de base et à la prolongation du Programme régional jusqu'en 2030 pour renforcer son alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Décision 3

Le Comité approuve l'utilisation de l'outil d'intégration des données sur les politiques appelé « *Every policy is connected* » pour renforcer le dialogue entre utilisateurs et producteurs afin de susciter une demande et des investissements efficaces pour le développement des statistiques officielles en Asie et dans le Pacifique. Le Comité recommande que les initiatives statistiques régionales du Comité et de la Commission utilisent cet outil.

Décision 4

Le Comité décide de supprimer les Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique sous leur forme actuelle et d'en transférer les responsabilités et les fonctions au Groupe de travail thématique sur la statistique du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique.

II. Compte rendu des travaux

A. Segment hauts responsables

1. **Examen de la suite donnée au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique »**
(Point 2 de l'ordre du jour)

4. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans l'application de la vision et du cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique » (ESCAP/CST/2018/1) ; du document d'information

intitulé « Strengthening gender for the gender perspective in the implementation of the collective vision and framework for action » (ESCAP/CST/2018/INF/1) et du document d'information intitulé « Towards a transformation in how gender data and statistics are promoted, created and used » (ESCAP/CST/2018/INF/2).

5. Le Comité a bénéficié des travaux d'un groupe d'experts de haut niveau sur les progrès de la statistique officielle pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a examiné les mécanismes de mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs au moyen des initiatives existantes de renforcement des capacités, la possibilité de nouveaux mécanismes et le recours aux mécanismes mondiaux et sous-régionaux. Le groupe était composé de M. Gogita Todradze, Directeur exécutif du Bureau national de statistique de Géorgie, de M. Samaychanh Boupha, Chef du Bureau de statistique et Vice-Ministre de la planification et des investissements de la République démocratique populaire lao, et de M. Stefan Schweinfest, Directeur de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

6. Les représentants des membres et membres associés suivants ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Japon ; Malaisie ; Népal ; République de Corée ; Samoa ; Thaïlande ; Timor-Leste.

7. Les représentants de l'institution spécialisée des Nations Unies ci-après ont également fait une déclaration : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

8. Les représentants des organisations intergouvernementales suivantes ont aussi fait des déclarations : Commission européenne et Communauté du Pacifique.

9. Le Comité a pris note des progrès accomplis, tant des réalisations que des difficultés rencontrées, dans la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs par la communauté statistique de l'Asie-Pacifique aux niveaux national et sous-régional pour faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a été rappelé au Comité qu'il importait d'établir des mesures spécifiques de gouvernance et de suivi pratique pour la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs.

10. Le Comité a noté qu'il importait de tenir compte de la nécessité : d'intégrer les statistiques dans les plans directeurs statistiques et les processus de planification nationaux ; d'adopter et d'utiliser les technologies modernes, y compris les technologies géospatiales, pour la collecte et le traitement des données ; d'améliorer les données ventilées pour cibler les politiques ; d'avoir accès aux données provenant de différentes sources, notamment des secteurs public et privé ; d'établir des partenariats et des mécanismes institutionnels efficaces au niveau national pour assurer de manière coordonnée et cohérente la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de la vision et du cadre d'action collectifs et veiller au suivi des progrès accomplis ce faisant ; de renforcer les investissements et la mobilisation des ressources connexes.

11. En ce qui concerne les statistiques intégrées et l'innovation, le Comité a appuyé la proposition de créer des communautés de pratique pour couvrir les quatre aspects de l'intégration, en adoptant une approche graduelle et en créant une communauté de pratique sur l'intégration conceptuelle comme

première étape possible. Le Comité a demandé au Bureau, avec l'appui du secrétariat, d'élaborer un mandat pour les communautés de pratique et est convenu que la modalité de fonctionnement des communautés devrait être uniquement électronique.

12. Le Comité a noté les avantages des statistiques intégrées pour l'analyse intégrée, s'agissant en particulier des océans, et a appuyé les travaux du secrétariat sur le développement méthodologique de la comptabilité appliquée à l'évaluation des océans dans le cadre du processus expérimental de révision de la comptabilité des écosystèmes du Système de comptabilité environnementale et économique. Le Comité s'est félicité de l'intérêt exprimé par plusieurs pays désireux de participer à l'élaboration méthodologique et à l'essai de l'approche de comptabilité relative aux océans.

13. Le Comité a pris note des progrès accomplis au niveau national dans le renforcement de la production et de l'utilisation de données et de statistiques tenant compte de la différence entre les sexes et des initiatives régionales connexes de la CESAP et d'ONU-Femmes. À cet égard, il a appuyé la proposition d'ONU-Femmes de devenir membre de ses groupes d'initiative régionale et d'y contribuer. En outre, il s'est déclaré intéressé par la proposition de créer un groupe intergouvernemental sur les statistiques ventilées par sexe pour la région Asie-Pacifique mais a souligné la nécessité de coordonner et d'étudier l'utilisation des mécanismes existants aux niveaux mondial et régional de façon à garantir un bon rapport coût-efficacité ainsi que d'envisager de créer ledit groupe dans les limites des ressources existantes.

14. Le Comité a été informé des résultats du séminaire Eurostat-CESAP sur les liens entre les politiques et les données, qui s'est tenu à Bangkok les 14 et 15 octobre 2018. Le séminaire, auquel ont assisté les représentants de 18 pays, a permis de conclure ce qui suit : le Programme 2030 représentait une opportunité unique pour les statistiques officielles car il offrait aux bureaux nationaux de statistique une très grande visibilité et avait permis de rassembler statisticiens et responsables politiques ; les objectifs de développement durable devraient faire partie intégrante des stratégies nationales de développement des statistiques et les aspects économiques, sociaux et environnementaux devraient être pris en compte de manière globale plutôt que séparément ; la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 exigeaient l'établissement d'un dialogue efficace et continu entre utilisateurs et producteurs ; les différents fournisseurs de données, au sein des gouvernements et en dehors, devraient respecter les Principes fondamentaux de la statistique officielle afin de préserver la confiance dans les statistiques, les bureaux nationaux de statistique étant chargés de coordonner, de mener et d'orienter ces actions.

2. Examen des progrès accomplis par les groupes chargés des initiatives régionales du Comité se rapportant à la vision et au cadre d'action collectifs

(Point 3 de l'ordre du jour)

Statistiques économiques

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

15. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans l'application des initiatives régionales du Comité de statistique » (ESCAP/CST/2018/2) ; du document

d'information intitulé « Reports of the sixth and seventh meetings of the Steering Group for the Regional Programme on Economic Statistics » (ESCAP/CST/2018/INF/3); du document d'information intitulé « Achievements of the Regional Programme for the Improvement of Economic Statistics in Asia and the Pacific : highlighted results from the 2017 capacity screening activity and implications for the future implementation of the Programme » (ESCAP/CST/2018/INF/4).

16. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Indonésie ; Malaisie ; Thaïlande.

17. Le Comité a exprimé un soutien résolu en faveur du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique et a pris note de la demande accrue de statistiques économiques exactes et actualisées. Le Comité a relevé que plusieurs pays continuaient de rencontrer de nombreuses difficultés d'ordre institutionnel, financier et technique en matière de production et de diffusion de statistiques économiques.

18. Le Comité a salué les efforts déployés par le Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique en vue de renforcer les statistiques économiques dans la région. Le Comité a remercié le groupe de travail sur l'examen des capacités pour son excellent travail et a noté que les résultats de l'exercice d'examen des capacités pour 2017 permettraient d'orienter les futures activités de collaboration régionale en matière de statistiques économiques.

19. Le Comité a reconnu la pertinence et l'importance que continuait de revêtir l'ensemble de statistiques économiques de base en tant que cadre de référence et d'orientation pour la coopération régionale en matière de statistiques économiques.

20. Le Comité a appuyé la proposition du Groupe directeur de passer en revue l'ensemble de statistiques économiques de base, notant que, dans ce cadre, il faudrait tenir compte des résultats de l'examen des capacités, des nouvelles tendances telles que l'essor du numérique et la mondialisation, de l'alignement sur les objectifs de développement durable, et des questions prioritaires comme l'élimination de la pauvreté. Le Comité a recommandé au Groupe directeur d'établir un groupe de travail chargé de mener cet examen.

21. Concernant la mise en œuvre future du Programme, le Comité s'est déclaré favorable au prolongement du Programme jusqu'en 2030 et a noté la nécessité de continuer à améliorer les infrastructures statistiques telles que les cadres d'assurance de la qualité et les registres statistiques des entreprises. Concernant les résultats de l'examen des capacités pour 2017, le Comité a recommandé de mettre également l'accent sur l'amélioration de la précision ainsi que de la disponibilité et de la fréquence des statistiques économiques de base.

22. Le Comité a été informé des actions menées et des plans établis par plusieurs pays pour améliorer leurs statistiques économiques, notamment en réalisant des recensements économiques, en créant des registres statistiques des entreprises et en apportant des améliorations à la comptabilité nationale. Le Comité a remercié la CESAP et les autres partenaires de développement pour l'assistance technique apportée à l'appui de ces efforts.

Statistiques démographiques et sociales

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

23. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans l'application des initiatives régionales du Comité de statistique » (ESCAP/CST/2018/2) et du document de séance intitulé « EPIC: a generic tool for policy-data integration » (ESCAP/CST/2018/CRP.1).

24. Les représentants des membres et membres associés suivants ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Indonésie ; Malaisie ; Philippines ; Samoa ; Viet Nam.

25. Le Comité a reconnu les progrès accomplis par le Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales sur le plan du dialogue entre utilisateurs et producteurs en vue de garantir une demande de statistiques officielles et des investissements dans leur développement (domaine d'action A de la vision et du cadre d'action collectifs). À cet égard, le Comité a fait remarquer le rôle de premier plan joué par les Philippines et le Samoa dans le bon déroulement du dialogue entre utilisateurs et producteurs grâce à l'application de l'outil d'intégration des données sur les politiques appelé « *Every Policy is Connected* » (EPIC) et a salué l'appui apporté par le secrétariat à ces actions.

26. Le Comité a été informé des éléments récents concernant les pays et des efforts qu'ils déployaient pour produire des statistiques démographiques et sociales ventilées dans un grand nombre de domaines différents. Les moyens nécessaires sur le plan de la communication ainsi que de l'utilisation, de l'interopérabilité et de la cohérence des données ont été mis en évidence.

27. Le Comité a souligné l'importance de mener des actions collectives à l'échelle régionale et sous-régionale, notamment entre les pays et les partenaires régionaux, en vue d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable au profit de tous les groupes démographiques.

28. Le Comité a approuvé l'utilisation de l'outil d'intégration des données sur les politiques (EPIC) en tant qu'instrument générique permettant de favoriser le dialogue entre utilisateurs et producteurs en vue de garantir une demande effective de données au niveau national dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris en établissant des ensembles d'indicateurs nationaux fondés sur les plans de développement nationaux et sectoriels ainsi que pour faire correspondre les questions prioritaires définies par ces plans avec les indicateurs régionaux et mondiaux, tels que les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

29. Le Comité a recommandé que cet outil soit utilisé dans des domaines autres que les statistiques démographiques et sociales et les statistiques ventilées par sexe, en particulier dans le cadre d'autres initiatives régionales du Comité, afin de favoriser l'établissement de dialogues et de partenariats durables entre utilisateurs et producteurs et la mise à disposition d'allocations budgétaires suffisantes pour l'intégration des politiques inclusives à l'aide de données pertinentes.

30. Le Comité a prié le Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales de continuer à mettre en œuvre son programme de travail conformément à la vision et au cadre d'action collectifs, notamment pour améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques ventilées afin d'assurer la visibilité des groupes vulnérables dans les statistiques officielles et les politiques nationales.

31. Le Comité a également recommandé au Groupe directeur régional de donner davantage d'orientations aux États membres concernant l'utilisation de l'outil EPIC et d'aider les pays pilotes à partager leurs données d'expérience sur le fonctionnement de cet outil.

Registres et statistiques de l'état civil

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

32. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans l'application des initiatives régionales du Comité de statistique » (ESCAP/CST/2018/2) ; du rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa troisième réunion (ESCAP/74/25).

33. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Géorgie ; Indonésie ; Japon ; Malaisie ; Philippines ; Samoa ; Thaïlande.

34. Le Comité a relevé l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour disposer en temps opportun de statistiques régulières, fiables et universelles en vue de ne laisser personne de côté. Le Comité a reconnu que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil étaient une source d'information pour de nombreux indicateurs mondiaux du Programme 2030, en particulier pour parvenir à l'enregistrement universel des naissances conformément à l'objectif de développement durable n° 16.

35. Le Comité a également pris note de l'importance du bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour améliorer la prestation de services, et a relevé que les systèmes unifiés d'enregistrement des faits d'état civil restaient la meilleure source de statistiques de l'état civil à long terme.

36. Le Comité a reconnu l'importance du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'inscrit dans le cadre de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024), et a préconisé la poursuite de sa mise en œuvre. Le Comité a noté que l'ambition partagée par la région ainsi que le cadre d'action régional commun, conjugués à la définition d'objectifs nationaux, constituaient une bonne pratique de collaboration régionale qui était de nature à stimuler efficacement l'action nationale.

37. Le Comité était favorable à la convocation d'une conférence ministérielle en 2020 pour faire le bilan à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024). Il a souligné l'importance d'une telle conférence et prié le secrétariat de l'informer dès que possible du calendrier de celle-ci et de la manière dont le bilan à mi-parcours se déroulerait.

38. Le Comité a été informé des efforts déployés par les pays pour améliorer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et pour faire en sorte que les données issues des registres d'état civil soient davantage utilisées pour la production de statistiques dans ce domaine. Le Comité a mentionné plusieurs points qu'il estimait nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, à savoir l'existence de stratégies nationales, d'une direction de haut niveau et de cadres juridiques solides, la collaboration entre de multiples organismes, la délimitation claire des responsabilités, des mécanismes de coordination appropriés, ainsi que la nécessité d'intégrer les informations provenant de plusieurs systèmes.

Statistiques relatives aux catastrophes

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

39. Le Comité était saisi des notes du secrétariat intitulées « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans l'application des initiatives régionales du Comité de statistique » (ESCAP/CST/2018/2) et « Cadre de statistiques relatives aux catastrophes : résultats des travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/74/24), ainsi que d'un document de séance intitulé « Disaster-related Statistics Framework » (ESCAP/CST/2018/CRP.2).

40. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Japon ; Malaisie ; Philippines ; République démocratique populaire lao ; Thaïlande ; Viet Nam.

41. Le représentant de l'organisation intergouvernementale ci-après a également fait une déclaration : Communauté du Pacifique.

42. Le Comité a souligné qu'il fallait améliorer les statistiques relatives aux catastrophes, compte tenu des répercussions de ces dernières sur le développement de la région Asie-Pacifique. Le Comité était sensible à l'importance de disposer de statistiques harmonisées sur les catastrophes pour suivre la mise en œuvre des accords internationaux, en particulier celle du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

43. Le Comité a félicité le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique d'avoir élaboré le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes, estimant qu'il s'agissait d'un outil précieux pour permettre aux bureaux nationaux de statistique et aux organismes de gestion des catastrophes d'améliorer ce type de statistiques.

44. Plusieurs pays ont fait état de leurs initiatives et de leurs plans visant à améliorer l'information et les statistiques relatives aux catastrophes aux fins de l'évaluation des risques et de la préparation aux catastrophes, ainsi que de leur collaboration avec le Groupe d'experts, et le Comité a donné des orientations sur la future collaboration régionale destinée à renforcer les statistiques relatives aux catastrophes. Les délégations ont noté l'importance du renforcement des capacités par la formation et l'assistance technique et le partage de données d'expérience, de pratiques et d'outils. Elles ont également insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux méthodologiques pour harmoniser les statistiques dans des domaines tels que la mesure des pertes économiques occasionnées par les catastrophes, afin d'en faciliter le suivi au plan international.

45. Le Comité a examiné les propositions faites par le Groupe d'experts et était d'avis que tout groupe de travail technique devrait faire appel à un grand nombre d'experts provenant de plusieurs pays de la région. Il s'est félicité de l'intérêt manifesté par plusieurs pays pour contribuer à un tel groupe de travail technique et a également noté le large éventail de parties prenantes et de compétences disponibles dans de nombreux ministères et organisations internationales, qui pourraient être mobilisées pour l'amélioration des statistiques relatives aux catastrophes. Le Comité a noté que le groupe de travail technique devrait faire porter ses efforts sur l'appui à la coordination au sein des gouvernements, sans perdre de vue la nécessité de réduire au minimum la charge de travail liée au suivi du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

46. Le Comité a pris note de l'expérience acquise par certains pays dans l'examen des convergences entre les statistiques relatives aux catastrophes et les autres types de statistiques, comme celles se rapportant à l'environnement et aux changements climatiques.

Statistiques agricoles et rurales

(Point 3 e) de l'ordre du jour)

47. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans l'application des initiatives régionales du Comité de statistique » (ESCAP/CST/2018/2) et de la note d'information intitulée « Progress in implementing the Asia-Pacific Regional Action Plan to Improve Agricultural and Rural Statistics » (ESCAP/2018/INF/5).

48. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Malaisie ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Samoa ; Sri Lanka ; Timor-Leste ; Viet Nam.

49. Le Comité a remercié le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, qui relève du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et ses partenaires d'exécution – notamment l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Banque asiatique de développement (BAsD), la Communauté du Pacifique, la FAO, et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique – d'avoir mené à bon terme la première phase de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

50. Le Comité était tout à fait favorable au lancement et à la mise en œuvre d'une deuxième phase de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, selon les mêmes modalités que la première phase, et il a recommandé de mettre davantage l'accent sur les points en rapport avec le Programme 2030, y compris en mettant en valeur les données agricoles grâce à des analyses et à des méthodes rentables, notamment à la faveur des progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il a en outre recommandé d'accorder la priorité aux pays qui n'avaient pas participé à la première phase.

51. Le Comité a constaté que, grâce aux progrès effectués dans le domaine des TIC, ces technologies étaient de plus en plus utilisées pour améliorer la qualité, la rapidité d'obtention et la précision à petite échelle des statistiques agricoles et rurales, notamment grâce à l'utilisation des systèmes d'information géographique et de télédétection, des entretiens personnels assistés par ordinateur, des technologies mobiles, des technologies fondées sur la chaîne de blocs et de l'intelligence artificielle.

52. Les représentants de plusieurs pays membres ont fait part de l'expérience et des compétences techniques acquises dans le cadre de l'utilisation des TIC dans le domaine des statistiques et ont proposé d'en faire profiter les autres en fournissant des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux autres États membres par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud.

53. Les TIC étaient de plus en plus utilisées pour réaliser des recensements et des enquêtes, notamment des recensements de la population et du logement ainsi que des recensements agricoles. Selon le Comité, il était utile de maximiser les synergies en matière d'utilisation des TIC dans tous les programmes statistiques, et il a appelé à renforcer la coordination dans le domaine de l'application des TIC aux activités d'assistance technique.

54. Le Comité était favorable à la mise au point de plateformes de collaboration permettant de partager et d'échanger les connaissances en rapport avec les méthodes, directives, formations et données d'expérience proposées dans le cadre de la Stratégie mondiale, et de suivre les progrès en vue de l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

3. Examen des progrès accomplis par les partenaires s'agissant de la vision et du cadre d'action collectifs

(Point 4 de l'ordre du jour)

55. Le Comité était saisi du rapport sur les Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CST/2018/3), du rapport sur le Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CST/2018/4) et de la note d'information intitulée « Advancing official statistics for the 2030 Agenda for Sustainable Development: initiatives by global, regional and subregional organizations to implement the collective vision and framework for action » (ESCAP/CST/2018/INF/6).

56. Le Comité a bénéficié d'une table ronde de haut niveau consacrée aux partenariats de nature à faire progresser les statistiques officielles à l'appui du Programme 2030. Les participants ont discuté de la contribution des partenaires à la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs. Ont participé à cette table ronde : M. Alexander Surinov, Directeur de Rosstat, Service fédéral des statistiques d'État, Fédération de Russie ; M. Rana Hasan, Directeur de la Division de l'économie du développement et des indicateurs de développement, BAsD ; M^{me} Ofa Ketuu, Directrice de Statistiques pour le développement, Communauté du Pacifique ; M^{me} Sara Duerto Valero, statisticienne, ONU-Femmes ; M^{me} El Iza Mahomedou, Directrice de secrétariat adjointe, Programme des pays, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle.

57. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine ; Japon ; Malaisie ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Samoa ; Timor-Leste.

58. Des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population et du Département des affaires économiques et sociales ont fait des déclarations.

Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

59. Le Comité s'est dit confiant dans la capacité du Groupe de travail thématique sur la statistique du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique à assumer les fonctions et les responsabilités des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, et à prolonger les effets de l'action des Partenaires afin de parvenir à une coordination efficace des activités de développement des statistiques.

60. Le Comité a demandé qu'un rapport sur les progrès accomplis par le Groupe de travail thématique sur la statistique du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique lui soit présenté à sa septième session.

Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

61. Les présidents des troisième et quatrième réunions du Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique, les représentants du Bureau australien de statistique et de l'Organisme indonésien de statistique (Budan Pusat Statistiks-Indonesia) ont été remerciés pour leurs travaux, de même que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, qui a assuré le secrétariat du Réseau.

62. Des membres du Réseau de la Chine et de la République de Corée ont informé les membres du Comité des activités menées par les instituts de statistique de ces pays. Les membres du Réseau ont également informé le Comité des nouveaux domaines d'appui à la formation, notamment les statistiques économiques, les statistiques ventilées par sexe, la compilation des indicateurs mondiaux en lien avec le Programme 2030 et l'utilisation de nouvelles sources de données pour les statistiques officielles.

63. Une délégation a émis des réserves quant à l'expansion des activités menées actuellement par le Réseau et la certification des formations.

64. Le Comité a été informé de l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines et a demandé au Réseau et aux partenaires d'apporter son concours à la mise en œuvre de ces stratégies.

65. Le Comité a demandé aux membres du Réseau de recourir davantage à la formation en ligne et aux modalités de formation des formateurs et a prié le secrétariat du Réseau d'établir et de tenir à jour un répertoire des ressources de formation afin d'accroître les effets des initiatives régionales de formation et l'efficacité de la mobilisation des ressources.

66. Le Comité a prié la CESAP de réfléchir à la meilleure manière de collaborer et de coordonner les activités régionales de formation à la statistique et les avancées réalisées dans ce domaine à l'échelle mondiale, en particulier s'agissant du Réseau mondial d'établissements de formation statistique.

67. Le Comité a approuvé le rapport sur le Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique.

4. Rapports portés à l'attention du Comité

(Point 5 de l'ordre du jour)

68. Le Comité était saisi du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa treizième session (ESCAP/74/26) et du rapport intitulé « Report on the activities of the Bureau since the fifth session of the Committee on Statistics » (ESCAP/CST/2018/INF/7).

69. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Japon ; Malaisie ; Samoa.

Rapport du Bureau

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

70. Le Comité a pris note du rapport sur les activités du Bureau.

Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

71. Le Comité a remercié l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique des activités de formation qu'il menait, notamment dans le Pacifique et dans le cadre de programmes d'apprentissage en ligne, et lui a demandé d'élargir l'accès aux programmes de formation, quels que soient les critères de qualification de base.

72. Le représentant du Japon, en tant que pays hôte de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, a exprimé ses profonds remerciements aux membres, membres associés et organisations internationales pour les contributions en espèces et en nature qu'ils ont apportées à l'appui des travaux de l'Institut, a assuré le Comité que le Gouvernement japonais continuerait à apporter son soutien à l'Institut dans toute la mesure possible et a prié les membres, les membres associés et les organisations internationales d'en faire de même.

5. Examen de l'orientation future du programme

(Point 6 de l'ordre du jour)

73. Le Comité était saisi de la note d'information intitulée « Preparation of the draft programme of work for 2020 » (ESCAP/CST/2018/INF/8).

74. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Indonésie et Samoa.

75. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales de la CESAP a également fait une déclaration.

76. Le Directeur de la Division de statistique a fait un exposé sur l'orientation future du programme, compte tenu des réformes de la gestion du Secrétariat¹ et du système des Nations Unies pour le développement² engagées par le Secrétaire général.

¹ A/72/492, A/72/492/Add.1 et A/72/492/Add.2.

² Résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

77. Le Comité a exprimé son plein appui à la proposition d'orientation future du programme de travail et a reconnu que les statistiques relatives aux catastrophes et l'utilisation des mégadonnées seraient les deux domaines d'action prioritaires afin de remédier aux lacunes les plus urgentes dans les indicateurs du Programme 2030.

6. Examen du projet de déclaration intitulé « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »

(Point 7 de l'ordre du jour)

78. Le Comité était saisi du projet de déclaration intitulé « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/CST/2018/CRP.3).

79. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Australie ; Bangladesh ; Chine ; Japon ; Malaisie ; Myanmar ; Samoa ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Viet Nam.

80. Le Comité a examiné et modifié le projet de déclaration intitulé « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ».

81. Le Comité a demandé au secrétariat de communiquer au plus tôt aux États membres le calendrier et le détail de la mise en œuvre de l'examen biennal des progrès accomplis.

82. Le Comité a vivement recommandé que le projet de déclaration ainsi que les amendements convenus figurant dans le document portant la cote ESCAP/CST/2018/L.3 soient adoptés lors du Segment de haut niveau du Comité.

7. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

83. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Malaisie et Samoa.

84. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

85. Le Comité a été informé des progrès réalisés dans les préparatifs du soixante-deuxième Congrès mondial de la statistique de l'Institut international de statistique qui sera accueilli par la Malaisie et se tiendra à Kuala Lumpur du 18 au 23 août 2019.

86. Le Comité a été invité à donner son avis sur les mécanismes permettant de répondre aux préoccupations des bureaux nationaux de statistique lorsque les partenaires donateurs internationaux mènent, dans les pays membres, des enquêtes qui ne sont pas conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle.

87. Il a été rappelé au Comité qu'en 2014, des gouvernements s'étaient engagés à honorer les Principes fondamentaux de la statistique officielle. Le Comité a également été informé des mécanismes de coordination des partenaires au niveau régional et des engagements proposés par les partenaires dans le projet de déclaration examiné au titre du point 7 de l'ordre du jour.

8. Adoption du rapport du Segment hauts responsables

(Point 9 de l'ordre du jour)

88. Les hauts responsables ont adopté le rapport du Segment hauts responsables le 18 octobre 2018.

B. Segment de haut niveau

1. Perspectives des États membres sur la manière de procéder pour étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté

(Point 11 de l'ordre du jour)

89. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté : mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics à l'appui des systèmes statistiques nationaux » (ESCAP/CST/2018/5).

90. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Singapour ; Sri Lanka ; Timor-Leste.

91. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

92. Les représentants de plusieurs pays membres ont félicité le secrétariat et le Comité d'avoir lancé et organisé le Segment de haut niveau et d'avoir élaboré le projet de déclaration intitulé « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ». Cette initiative venait compléter les efforts de réforme des systèmes statistiques nationaux. Le Comité a noté que le projet de déclaration bénéficiait d'un large soutien.

93. Le Comité a noté qu'il importait de disposer en temps voulu de données de qualité, fiables, pertinentes et ventilées à l'appui du Programme 2030 et que les statistiques officielles étaient utiles à la bonne gouvernance des sociétés dans une optique de performance, de transparence, de responsabilité et d'inclusivité.

94. Le Comité a pris note de l'importance de susciter un appui politique de haut niveau et de mettre en place une bonne gouvernance pour que les systèmes statistiques nationaux soient solides.

95. Le Comité a indiqué que la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable exigeait beaucoup des systèmes statistiques nationaux. Il a souligné qu'il importait de hiérarchiser les priorités, y compris en ce qui concerne les ressources.

96. Le Comité a pris note de l'alignement entre le Programme 2030, le renforcement des systèmes statistiques nationaux et les plans et politiques des pays.

97. Le Comité a noté l'importance des technologies et méthodes modernes pour renforcer les systèmes statistiques nationaux. Il a également reconnu l'importance de la législation statistique pour garantir la solidité du système statistique et a pris note du fait que plusieurs examens avaient été effectués ou étaient en cours en vue de moderniser la production de statistiques officielles et l'utilisation des données, en particulier celles détenues par les gouvernements, à des fins de recherche et d'analyse.

98. Le Comité a souligné le rôle de la sensibilisation pour favoriser l'utilisation accrue des statistiques officielles dans les processus d'élaboration des politiques, les rapports des gouvernements, l'établissement de priorités s'agissant des objectifs de développement durable, les efforts de modernisation, les réformes gouvernementales et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. À cet égard, les efforts de communication avec les parties concernées devraient être intensifiés.

99. Le Comité estimait qu'il importait de valoriser les ressources humaines et de développer les compétences et a reconnu l'importance des initiatives menées en Asie et dans le Pacifique pour renforcer les compétences, notamment celles de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

100. Le Comité a souligné que la déclaration revêtait une grande importance au regard de certains domaines, par exemple pour ce qui est du vieillissement de la population et du commerce, et pour le suivi du Programme 2030.

101. Le Comité était conscient que l'assistance financière et technique fournie par le secrétariat et les partenaires de développement était utile à la mise en place et au renforcement des systèmes statistiques nationaux. Il leur a exprimé sa gratitude et ses remerciements et se réjouissait de la poursuite de leur coopération.

102. Le Comité a noté que l'action en faveur du renforcement des systèmes statistiques nationaux ne devait pas se limiter à la déclaration et que les efforts dans ce sens devaient se poursuivre. Sur ce point, les États membres estimaient qu'il fallait collaborer et contribuer aux efforts déployés aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, et ont indiqué qu'ils étaient disposés à le faire.

2. Questions diverses

(Point 12 de l'ordre du jour)

103. Aucune autre question n'a été abordée.

3. Adoption de la déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »

(Point 13 de l'ordre du jour)

104. Le Comité a adopté la déclaration « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/CST/2018/7).

4. Adoption du rapport du Comité sur sa sixième session

(Point 14 de l'ordre du jour)

105. Le Comité a adopté le présent rapport sur sa sixième session le 19 octobre 2018.

III. Organisation

A. Segment hauts responsables

1. Ouverture, durée et organisation de la session

106. Le Segment hauts responsables de la sixième session du Comité de statistique s'est tenu à Bangkok du 16 au 18 octobre 2018. La session a été ouverte par M. Puchapong Nodthaisong, Directeur général du Bureau national de statistique du Ministère thaïlandais de l'économie et de la société numériques. La Directrice de la Division de statistique de la CESAP et le Président de la cinquième session du Comité de statistique ont fait des déclarations.

2. Élection du Bureau

107. La session a élu le Bureau suivant :

Président :	M. Mohd Uzir Bin Mahidin (Malaisie)
Vice-Présidents :	M. Ning Jizhe (Chine) M ^{me} Wah Wah Maung (Myanmar) M. Javad Hosseinzadehneyestani (République islamique d'Iran)
Membre :	M. Gogita Todradze (Géorgie)
Rapporteuse :	M ^{me} Aliimuamua Malaefono Tauā-T Faasalaina (Samoa)

3. Ordre du jour

108. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture du Segment hauts responsables :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen de la suite donnée au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique ».
3. Examen des progrès accomplis par les groupes chargés des initiatives régionales du Comité se rapportant à la vision et au cadre d'action collectifs :
 - a) Statistiques économiques ;
 - b) Statistiques démographiques et sociales ;
 - c) Registres et statistiques de l'état civil ;
 - d) Statistiques relatives aux catastrophes ;
 - e) Statistiques agricoles et rurales.

4. Examen des progrès accomplis par les partenaires s'agissant de la vision et du cadre d'action collectifs :
 - a) Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique ;
 - b) Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique.
5. Rapports portés à l'attention du Comité :
 - a) Rapport du Bureau ;
 - b) Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.
6. Examen de l'orientation future du programme.
7. Examen du projet de déclaration intitulé « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ».
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Segment hauts responsables.

B. Segment de haut niveau

1. Ouverture, durée et organisation de la session

109. Le Segment de haut niveau du Comité de statistique s'est tenu à Bangkok le 19 octobre 2018. La session a été ouverte par M. Pichet Durongkaveroj, Ministre thaïlandais de l'économie et de la société numériques.

110. M. Samaychanh Boupha, Chef du Bureau de statistique et Vice-Ministre de la planification et des investissements de la République démocratique populaire lao a prononcé une allocution d'ouverture. Le Responsable par intérim et Secrétaire exécutif adjoint du secrétariat de la CESAP et le Président de la sixième session du Comité de statistique ont également fait des déclarations.

2. Élection du Bureau

111. La session a élu le Bureau suivant :

Président : M. Mohd Uzir Bin Mahidin (Malaisie)

Rapporteur : M. Paul Jelfs (Australie)

3. Ordre du jour

112. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

10. Ouverture du Segment de haut niveau :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.

11. Perspectives des États membres sur la manière de procéder pour étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté.
12. Questions diverses.
13. Adoption de la déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ».
14. Adoption du rapport du Comité sur sa sixième session.

C. Segment hauts responsables et Segment de haut niveau

1. Participation

113. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé au Segment hauts responsables : Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Japon ; Kazakhstan ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Samoa ; Singapour ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Viet Nam.

114. Les représentants de l'Observateur permanent auprès de la CESAP ci-après ont participé : Nigéria.

115. Ont participé à la session les représentants des entités du Secrétariat de l'ONU ci-après : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et Département des affaires économiques et sociales.

116. Des représentants des organismes, institutions spécialisées, fonds et entités des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Banque mondiale ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Fonds monétaire international ; ONU-Femmes ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation internationale du Travail ; Organisation internationale pour les migrations ; Organisation mondiale de la Santé ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

117. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : BASD ; Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ; Commission européenne ; Communauté du Pacifique.

118. Les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et les autres organismes ci-après étaient représentés : Asia Research Initiative Network ; Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques ; Fondation Huqooq-ul-Ebad pour le développement ; Institut de Stockholm pour l'environnement ; Partenariat mondial pour les données du développement durable ; Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle ; Saint-Siège.

2. Manifestations parallèles

119. Les manifestations parallèles et réunions spéciales ci-après se sont tenues en même temps que la session du Comité :

a) 16 octobre 2018 : manifestation parallèle sur l'importance de la production et de l'utilisation de statistiques ventilées par sexe dans les pays exposés aux catastrophes, organisée conjointement avec ONU-Femmes, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et la FAO ;

b) 17 octobre 2018 : manifestation parallèle sur les enfants qui risquent le plus d'être laissés de côté : les pauvres des zones urbaines et les enfants handicapés, organisée conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;

c) 18 octobre 2018 : réunion spéciale sur les flux de données relatives aux objectifs de développement durable et l'établissement de rapports à l'échelle mondiale : l'expérience de l'Asie et du Pacifique ;

d) 18 octobre 2018 : manifestation parallèle sur la charte relative aux données inclusives : faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, organisée conjointement avec le Partenariat mondial pour les données du développement durable.

e) 19 octobre 2018 : manifestation parallèle sur la promotion de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 au moyen de la comptabilité appliquée à l'évaluation des océans : « comptabilité des océans : l'économie et au-delà ».

Annexe

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CST/2018/1	Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans l'application de la vision et du cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique	2
ESCAP/CST/2018/2	Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans l'application des initiatives régionales du Comité de statistique	3
ESCAP/CST/2018/3	Rapport sur les Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique	4 a)
ESCAP/CST/2018/4	Rapport sur le Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique	4 b)
ESCAP/CST/2018/5	Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté : mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics à l'appui des systèmes statistiques nationaux	7 et 11
ESCAP/CST/2018/6	Rapport du Comité de statistique sur sa sixième session	
ESCAP/CST/2018/7	Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »	
ESCAP/74/24	Cadre de statistiques relatives aux catastrophes : résultats des travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	3 d)
ESCAP/74/25	Rapport sur le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique sur sa troisième réunion	3 c)
ESCAP/74/26	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa treizième session	5 b)

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Documents de séance</i>		
ESCAP/CST/2018/CRP.1	EPIC: a generic tool for policy-data integration (en anglais seulement)	3 b)
ESCAP/CST/2018/CRP.2	Disaster-related Statistics Framework (en anglais seulement)	3 d)
ESCAP/CST/2018/CRP.3	Projet de déclaration intitulé « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »	7
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CST/2018/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/CST/2018/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	1 c) et 10 c)
ESCAP/CST/2018/L.3	Projet de déclaration intitulé « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »	13
ESCAP/CST/2018/L.4	Projet de rapport du Segment hauts responsables	9
ESCAP/CST/2018/L.4/Rev.1	Draft report (en anglais seulement)	14
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
ESCAP/CST/2018/INF/1	Strengthening gender for the gender perspective in the implementation of the collective vision and framework for action	2
ESCAP/CST/2018/INF/2	Towards a transformation in how gender data and statistics are promoted, created and used	2
ESCAP/CST/2018/INF/3	Reports of the sixth and seventh meetings of the Steering Group for the Regional Programme on Economic Statistics	3 a)
ESCAP/CST/2018/INF/4	Achievements of the Regional Programme for the Improvement of Economic Statistics in Asia and the Pacific : highlighted results from the 2017 capacity screening activity and implications for the future implementation of the Programme	3 a)

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
ESCAP/CST/2018/INF/5	Progress in implementing the Asia-Pacific Regional Action Plan to Improve Agricultural and Rural Statistics	3 e)
ESCAP/CST/2018/INF/6	Advancing official statistics for the 2030 Agenda for Sustainable Development : initiatives by global, regional and subregional organizations to implement the collective vision and framework for action	4
ESCAP/CST/2018/INF/7	Report on the activities of the Bureau since the fifth session of the Committee on Statistics	5 a)
ESCAP/CST/2018/INF/8	Preparation of the draft programme of work for 2020	6
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-statistics-sixth-session	Information for participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-statistics-sixth-session	Tentative programme	